

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/C/W/407  
23 octobre 2003

(03-5603)

---

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

## **ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

### **ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES**

À sa réunion des 4 et 5 juin 2003, le Conseil des ADPIC est convenu d'inviter les observateurs des organisations intergouvernementales auprès du Conseil à mettre à jour les renseignements fournis sur leurs activités de coopération technique et financière en rapport avec la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC.

Le présent document contient les renseignements que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a fait parvenir au Secrétariat dans une communication datée du 11 septembre 2003.

Les communications des autres organisations intergouvernementales seront distribuées sous forme d'addenda au présent document.

---

**Communication de M. Jean-Marie Metzger, Directeur, Direction des échanges**

Paris, le 11 septembre 2003

Monsieur l'Ambassadeur,

Je vous remercie de votre lettre du 26 août 2003 par laquelle vous demandez des renseignements sur les éventuels programmes de coopération technique et financière de l'OCDE en rapport avec la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC. Bien que l'OCDE mène actuellement une série d'activités liées aux droits de propriété intellectuelle et en rapport avec l'Accord sur les ADPIC, nous n'avons pas choisi spécialement la mise en œuvre de l'Accord comme thème central de la coopération technique. L'OCDE n'applique pas de programmes de coopération financière liés à la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC.

Un projet sur lequel je voudrais toutefois appeler votre attention concerne un atelier intitulé "Droits de propriété intellectuelle et développement en Chine" que nous avons prévu d'organiser à Beijing en 2004. Cet atelier mettra en lumière l'expérience de l'OCDE en ce qui concerne l'importance croissante des politiques relatives aux droits de propriété intellectuelle pour promouvoir le transfert de technologie et l'innovation en vue de stimuler le progrès social et économique dans une économie fondée sur le savoir. Ce type d'activité vient naturellement compléter la stratégie du gouvernement chinois visant à "revitaliser la nation par la science et l'éducation" et à renforcer son régime en matière de droits de propriété intellectuelle conformément à l'Accord sur les ADPIC.

On trouvera des liens vers des renseignements concernant un certain nombre d'autres activités de l'OCDE en matière de droits de propriété intellectuelle sur le site Web de l'Organisation à l'adresse [www.oecd.org/sti/ipr](http://www.oecd.org/sti/ipr).

---